



Société en Commandite par Actions au capital de 530.190.464 euros
Siège social : 30, Avenue Kléber – 75116 Paris
955 515 895 RCS Paris

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020



Le présent amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 18 mai 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Covivio Hotels peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel de Covivio Hotels, déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2021 sous le numéro D.21-0122 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2020** »).

Une table de correspondance est fournie dans l'Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel 2020 ainsi que de l'Amendement sont disponibles sans frais auprès de Covivio Hotels (30, avenue Kléber – 75116 Paris) et sur son site internet (<https://www.covivio-hotels.fr/finance/informations-reglementees/>).

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERT ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	3
1.1	Responsable de l'Amendement	3
1.2	Attestation du responsable de l'Amendement	3
2.	EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020 ..	4
2.1	Assemblée générale annuelle du 8 avril 2021	4
2.2	Nominations au sein du management de Covivio Hotels.....	7
2.3	Activité à fin mars 2021	7
2.4	Projet d'augmentation de capital d'environ 250 M€	9
3.	DEFINITIONS DES INDICATEURS PRESENTES DANS LE COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE A FIN MARS 2021.....	10
4.	TABLE DE CONCORDANCE.....	11

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERT ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1 Responsable de l'Amendement

Covivio Hotels Gestion (450 140 298 RCS Paris)
30, avenue Kléber – 75116 Paris
Gérant commandité

Représentée par M. Dominique Ozanne, Président

1.2 Attestation du responsable de l'Amendement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris, le 18 mai 2021
M. Dominique Ozanne
Président de Covivio Hotels Gestion
Gérant commandité

2. EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

2.1 Assemblée générale annuelle du 8 avril 2021

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Covivio Hotels s'est réunie le 8 avril 2021, à huis-clos, hors la présence physique de ses actionnaires, sous la présidence de M. Dominique Ozanne, représentant le Gérant Commandité de la Société.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions disposant du droit de vote s'élevait à 132.539.025 pour un nombre total d'actions existantes de 132.547.616.

Lors de cette assemblée générale :

- les 75 actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble pour les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire, 128 784 399 actions (soit 97,17 % des actions disposant du droit de vote, et 97,16 % du capital social de Covivio Hotels à la date de l'assemblée) et 128 784 399 droits de vote (soit 97,17 % des droits de vote).
- les 59 actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble pour les résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire, 128 781 742 actions (soit 97,17 % des actions disposant du droit de vote, et 97,16 % du capital social de Covivio Hotels à la date de l'assemblée) et 128 781 742 droits de vote (soit 97,97 % des droits de vote).

Les résolutions ordinaires et extraordinaires recommandées par le gérant commandité ont toutes été adoptées.

		Total des droits de vote représentés	Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Voix pour	Voix contre	Abstention	Total des droits de vote représentés	Total des voix exprimées	Nombre d'actions
						Nombre	% des voix exprimées	Nombre	% des voix exprimées	Nombre	
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE											
Première résolution Approbation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2020	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 399	100	0	0	0	0
Deuxième résolution Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2020	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 399	100	0	0	0	0
Troisième résolution Affectation du résultat - Distribution de dividendes	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 264	99,99	1 135	<0,01	0	0
Quatrième résolution Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce et des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de Commerce qui y sont mentionnées	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 398	99,99	1	<0,01	0	0
Cinquième résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Gérant	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 113	99,99	1 286	<0,01	0	0
Sixième résolution Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 114	99,99	1 285	<0,01	0	0

Septième résolution Approbation des informations visées à l'article L.22-10-77 I. du Code de commerce relatives à l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 263	99,99	1 136	<0,01	0	0
Huitième résolution Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à M. Christophe Kullmann en qualité de Président du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 264	99,99	1 135	<0,01	0	0
Neuvième résolution Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à la société Covivio Hotels Gestion en qualité de Gérant	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 783 263	99,99	1 136	<0,01	0	0
Dixième résolution Ratification de la cooptation de Madame Adriana Saitta en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 399	100	0	0	0	0
Onzième résolution Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe Kullmann en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 753 465	99,98	30 934	0,02	0	0
Douzième résolution Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Esteve en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 753 465	99,98	30 934	0,02	0	0
Treizième résolution Renouvellement du mandat de Madame Adriana Saitta en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 399	100	0	0	0	0
Quatorzième résolution Renouvellement du mandat de la société ACM VIE en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 753 426	99,98	30 973	0,02	0	0
Quinzième résolution Renouvellement du mandat de la société SOGECAP en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 359	99,99	40	<0,01	0	0
Seizième résolution Renouvellement du mandat de CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en qualité de membre du Conseil de surveillance	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 359	99,99	40	<0,01	0	0
Dix-septième résolution Autorisation à donner au Gérant en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Adoptée	128 784 399	128 784 399	128 784 399	97,17%	128 784 399	100	0	0	0	0
De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire											
Dix-huitième résolution Modification des articles 8 (Forme et cession des actions) et 9 (droits et obligations attribués aux actions) des statuts de la Société	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 781 742	100	0	0	0	0

Dix-neuvième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 781 742	100	0	0	0	0
Vingtième résolution Autorisation à donner au Gérant à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 781 742	100	0	0	0	0
Vingt-et-unième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 741 146	99,97	40 596	0,03	0	0
Vingt-deuxième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et, pour les émissions d'actions, un délai de priorité obligatoire	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 630 141	99,88	151 601	0,12	0	0
Vingt-troisième résolution Autorisation à donner au Gérant, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 631 117	99,88	150 625	0,12	0	0
Vingt-quatrième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 740 996	99,97	40 746	0,03	0	0
Vingt-cinquième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 740 700	99,97	41 042	0,03	0	0
Vingt-sixième résolution Délégation de compétence au Gérant à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 771 353	99,99	10 389	0,01	0	0
Vingt-septième résolution Pouvoirs pour formalités	Adoptée	128 781 742	128 781 742	128 781 742	97,17%	128 781 742	100	0	0	0	0

La Société a distribué le 15 avril 2021 le dividende en numéraire de 0,26 euro par action décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Covivio Hotels réunie le 8 avril 2021 (3^{ème} résolution susvisée).

2.2 Nominations au sein du management de Covivio Hotels

Le 20 avril 2021, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

Nominations au sein du management de Covivio Hotels

Tugdual Millet, actuel Directeur Financier de Covivio, est nommé Directeur Général de Covivio Hotels, aux côtés de Elsa Tobelem, désormais Directrice Générale Adjointe Opérations. Cette évolution de l'organisation fait suite au départ de Dominique Ozanne qui a choisi de s'orienter vers de nouveaux projets professionnels. Ces nominations seront effectives à compter du 1er juillet.

Tugdual Millet, 43 ans, diplômé de l'ESCP Europe, a rejoint Covivio en 2004 et occupe la fonction de Directeur Financier depuis 2010. Il a auparavant assuré différentes missions au sein du groupe, notamment aux acquisitions et au développement corporate. Il a contribué aux évolutions stratégiques de Covivio depuis plus de 10 ans, en particulier la forte croissance et l'eupéanisation du patrimoine, passé de 13,8 Md€ fin 2010, à plus de 25 Md€ à fin 2020.

Elsa Tobelem, 39 ans, diplômée de l'ESSEC, a rejoint Covivio Hotels en 2006 en tant qu'Analyste Investissement et Asset Manager. Nommée Directrice des Investissements en 2012, elle a activement participé à la transformation du patrimoine hôtelier du groupe grâce à d'importants investissements, notamment en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. En 2018, Elsa Tobelem a été nommée Directrice Générale Adjointe Finances de Covivio Hotels.

Tugdual Millet prendra ses fonctions aux côtés d'Elsa Tobelem le 1er juillet 2021.

Christophe Kullmann, Directeur Général Covivio et Président du Conseil de Surveillance de Covivio Hotels, déclare : « *Je remercie Dominique Ozanne qui a consacré 18 ans à Covivio et a permis de faire de notre entreprise le leader européen de l'immobilier hôtelier, avec un patrimoine de 6 Md€, une présence dans 12 pays et une équipe unanimement reconnue sur le marché. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets entrepreneuriaux. Je suis très heureux que Tugdual Millet et Elsa Tobelem prennent la direction de Covivio Hotels. Leur expertise, leur engagement et leur connaissance de Covivio, en font les meilleurs pilotes, avec l'ensemble de nos équipes, pour gérer la reprise du secteur hôtelier et poursuivre le développement de Covivio Hotels.* »

2.3 Activité à fin mars 2021

Le 20 avril 2021, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

Activité à fin mars 2021

Marché hôtelier : un 1er trimestre marqué par la poursuite des restrictions

Les restrictions et les confinements pèsent sur les performances de l'activité hôtelière du premier trimestre 2021. De fortes disparités existent entre les pays, selon la dureté des restrictions : la France, grâce à des mesures moins sévères et à une clientèle domestique plus importante, résiste légèrement mieux avec un RevPar¹ à fin février 2021 en baisse de -68% par rapport à février 2020². Dans d'autres pays européens, soumis à des confinements plus stricts, les baisses sont situées entre -80% et -90% (avec notamment -87% pour l'Allemagne, -83% pour le Royaume-Uni et -84% pour l'Espagne).

¹ RevPar : Revenu Par Chambre

² Source : MKG

Des perspectives encourageantes pour le second semestre

L'accélération des campagnes de vaccination en Europe et les premières annonces de plans de déconfinement, notamment au Royaume Uni, avec une réouverture des hôtels et restaurants prévue mi-mai, laissent entrevoir le début du redémarrage de l'activité. A ce titre, le rebond important des taux d'occupation des hôtels en Chine et aux Etats-Unis témoigne de la capacité de reprise rapide de l'activité hôtelière, une fois la crise sanitaire résorbée.

Revenus à fin mars 2021 de Covivio Hotels

M€	Revenus 31/03/2020 100%	Revenus 31/03/2020 PdG	Revenus 31/03/2021 100%	Revenus 31/03/2021 PdG	Var. PdG (%)	Var. PdG (%) à PC (*)
Hôtels en Bail - Loyers	52,1	48,3	37,0	33,2	-31,3%	-20,1%
Hôtels en murs et fonds (EBITDA)	5,4	5,1	-4,6	-4,4	-186,3%	-163,5%
Total revenus Hôtels	57,5	53,4	32,4	28,8	-46,1%	-46,2%
Non stratégiques (commerces)	3,0	3,0	1,2	1,2	-60,0%	-14,1%
Total revenus Covivio Hotels	60,5	56,4	33,6	30,0	-46,8%	-44,7%

(*) à périmètre constant

Revenus à fin mars : 30,0 M€ Part du Groupe

Les revenus continuent à pâtir des restrictions et du climat d'incertitude en Europe. Si 84% des hôtels gérés par Covivio Hotels sont ouverts, les mesures restrictives pèsent sur les taux d'occupation.

Les loyers variables indexés sur le chiffre d'affaires des hôtels (principalement hôtels AccorInvest en France) baissent de -67% sur le trimestre, alors que l'EBITDA des hôtels en murs et fonds (pour l'essentiel en France et Allemagne) diminue de -164%. Pour rappel, les premiers confinements ayant débuté mi-mars 2020, le premier trimestre 2020 comprenait 2,5 mois d'activité normale.

Au global, à fin mars 2021, les revenus de Covivio Hotels baissent de -45% à périmètre constant.

Un niveau de collecte des loyers hôteliers qui reste élevé

88 % des loyers hôtels exigibles sur le 1er trimestre ont été payés à date, témoignant de la solidité de la base locative.

Les franchises de loyers et différés de paiements négociés avec les locataires représentent quant à eux moins de 1% et 15% des loyers (non pris en compte dans le taux de collecte).

Evolution de l'organisation et nominations au sein du management de Covivio Hotels

Tugdual Millet, actuel Directeur Financier de Covivio, est nommé Directeur Général de Covivio Hotels, aux côtés de Elsa Tobelem, Directrice Générale Adjointe. Cette évolution au sein de l'organisation fait suite au départ de Dominique Ozanne qui a choisi de s'orienter vers de nouveaux projets professionnels. Ces nominations seront effectives à compter du 1er juillet.

2.4 Projet d'augmentation de capital d'environ 250 M€

Le 27 avril 2021, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

Covivio Hotels, filiale à 43,5% de Covivio dédiée à l'investissement hôtelier, envisage de lancer dans les prochaines semaines une augmentation de capital d'environ 250 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription¹, sous réserve des conditions de marché.

L'ensemble des principaux actionnaires de Covivio Hotels, membres du Conseil de Surveillance et représentant environ 97% du capital social de la société, se sont d'ores et déjà engagés à souscrire à cette augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de leur quote-part respective à un prix maximum par action de 16€ (le prix définitif sera fixé par le Gérant de Covivio Hotels en fonction des conditions de marché). Covivio s'est également engagé à souscrire à titre réductible la part résiduelle du capital (3%).

L'accélération des campagnes de vaccination en Europe et les premières annonces de plans de déconfinement, notamment au Royaume-Uni, laissent entrevoir un début de redémarrage de l'activité. A ce titre, le rebond important des taux d'occupation des hôtels en Chine et aux Etats-Unis montre la capacité de redémarrage rapide de l'activité hôtelière, une fois la crise sanitaire résorbée.

Convaincu des fondamentaux solides du marché hôtelier européen, Covivio Hotels prépare avec cette opération la reprise de l'activité. Tout en renforçant et optimisant son bilan, la société se donne les moyens de saisir les opportunités d'investissement qui pourraient se présenter.

« L'hôtellerie a constamment montré sa formidable capacité de rebond et d'adaptation. L'envie et le besoin de voyager sortiront renforcés de cette période difficile. Avec 6 Md€ de patrimoine répartis sur une douzaine de pays en Europe, nous sommes aujourd'hui le leader européen de l'immobilier hôtelier. Aux côtés de nos opérateurs partenaires, et avec cette augmentation de capital, nous préparons la reprise, afin de consolider notre présence sur ce marché », indique **Dominique Ozanne**, Directeur général de Covivio Hotels².

« Cette augmentation de capital, soutenue par l'ensemble des actionnaires, démontre la confiance dans la capacité de la société à bénéficier de la reprise et poursuivre son développement. Elle témoigne aussi de notre culture partenariale qui vise à construire des liens durables avec nos différentes parties prenantes, notamment nos partenaires financiers qui nous accompagnent dans la durée », indique **Christophe Kullmann**, président du Conseil de Surveillance de Covivio Hotels et Directeur général de Covivio.

¹ Sous réserve de l'obtention de l'approbation du Prospectus par l'AMF

² A compter du 1^{er} juillet, Tugdual Millet remplacera Dominique Ozanne comme DG de Covivio Hotels : CP-Nominations

3. DEFINITIONS DES INDICATEURS PRESENTES DANS LE COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE A FIN MARS 2021

Les indicateurs financiers figurant dans le communiqué de presse de la Société en date du 20 avril 2021 présentant l'activité de la Société à fin mars 2021 (voir paragraphe 2.3. du présent Amendement) ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :

EBITDA Il s'agit du résultat brut d'exploitation des hôtels après loyer. Le calcul se détaille de la manière suivante :

(Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

- (+) Chiffre d'affaires total (revenus)
- (-) Achats et Charges externes
- (-) Charges de personnel
- = EBITDAR
- (-) Loyer
- = EBITDA

Cet indicateur montre la performance opérationnelle d'un hôtel et permet d'évaluer sa rentabilité.

Loyers Les loyers comptabilisés correspondent au montant brut des loyers comptables sur la période prenant en compte, conformément aux normes IFRS, l'étalement des éventuelles franchises accordées aux locataires.

Les loyers comptabilisés à périmètre constant permettent de comparer les loyers comptabilisés d'un exercice sur l'autre avant prise en compte des évolutions de patrimoine (acquisitions, cessions, travaux, livraison de développements...). Cet indicateur est calculé sur les actifs en exploitation ie, actifs loués ou actifs disponibles à la location et faisant l'objet d'une démarche de commercialisation active.

P.C Périmètre constant

PdG Part du Groupe

RevPar Revenu Par Chambre

Var. Variation

Variation des revenus à périmètre constant Cet indicateur compare les loyers comptabilisés d'un exercice à l'autre sans prise en compte des variations de périmètres : acquisitions, cessions, développements dont libérations d'actifs et livraisons d'actifs. La variation se calcule sur la base des loyers quittancés IFRS pour les activités stratégiques.

Sur les hôtels en murs et fonds, la variation à périmètre constant est calculée sur la base de l'EBITDA des hôtels.

Retraitements effectués :

- Sortie du périmètre des acquisitions et cessions réalisées sur les périodes N et N-1
- Retraitement des actifs en travaux ie :
 - Retraitement des libérations d'actifs pour réalisation de travaux (réalisées en année N et N-1)
 - Retraitement des livraisons d'actifs en travaux (réalisées en année N et N-1).

4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et de croiser celles-ci avec les sections du Document d'Enregistrement Universel 2020 et du présent Amendement.

Les informations non applicables à Covivio Hotels sont indiquées « N/A ».

	Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980	Paragraphe et pages du Document d'Enregistrement Universel 2020	Paragraphe et pages de l'Amendement
1.	Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Identité des personnes responsables	§ 5.4.1 p.254	§ 1.1 p.3
1.2	Déclarations des personnes responsables	§ 5.4.2 p.254	§ 1.2 p.3
1.3	Déclarations ou rapports d'expert	§ 5.6 p.256	-
1.4	Information provenant de tiers	N/A	N/A
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Noms et adresses	§ 5.3.4.1 p.253	-
2.2	Démissions/non renouvellements	N/A	-
2.3	Rémunérations	§ 3.2.7.6 p.123	-
3.	Facteurs de risques		
3.1	Risques de marché	§ 1.6.2.2 p.42	-
3.2	Risques liés à l'exploitation de la société	§ 1.6.2.2 p.42 et § 1.6.2.4 p.46	-
3.3	Risques liés à l'environnement	§ 1.6.2.2 p.42 et § 1.6.2.1 p.41	-
3.4	Autres risques	§ 1.6.2 p.41 ; § 3.2.2 p.86	-
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Histoire de la société	§ 5.2.1 p. 248	-
4.1.1	Raison et nom de la société	§ 5.1.1.1 p. 244	-
4.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la société	§ 5.1.1.4 p. 244	-
4.1.3	Date de constitution et durée de vie de la société	§ 5.1.1.7 p. 244	-
4.1.4	Siège social et forme juridique de la société	§ 5.1.1.2 et 5.1.1.3 p. 244	-
4.1.5	Développements de l'activité de la société	§ 1.2.1 p.6 ; § 3.2.4 p.95	-
4.2	Investissements		

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980		Paragraphes et pages du Document d'Enregistrement Universel 2020	Paragraphes et pages de l'Amendement
4.2.1	Principaux investissements réalisés durant l'exercice	§ 1.2.1 p.6 ; § 3.2.5 p. 96	-
4.2.1	Principaux investissements en cours	§ 1.2.1 p.6 ; § 3.2.5 p. 96	-
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités		-
5.1.1	Opérations effectuées par la société durant l'exercice	§ 1.2.1 p.6	-
5.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A	-
5.2	Principaux marchés	§1.2.2.1 p.7 ; § 1.2.3.1 p.15	-
5.3	Evénements significatifs pour le développement de l'activité	§ 1.2.1 p.6	-
5.4	Stratégie et objectifs	§ 11 p.6	-
5.5	Dépendance éventuelle (brevets/licences/contrats industriels et commerciaux)	N/A	N/A
5.6	Position concurrentielle	§ 1.9.8 p.65	-
5.7	Investissements	§ 1.2.1 p.6 ; § 3.2.5 p.96	-
6.	Organigramme		
6.1	Description du groupe	§ 1.9.1 p.64 et 1.9.2 p.65 ; § 5.2.2 p. 249	-
6.2	Liste des filiales importantes	§ 3.5.6.5 p.160 ; § 1.9.1 p.64	-
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	§ 1.5 p.30 ; § 3.1.1 p.80	-
7.2	Résultat d'exploitation	§ 1.5.1.3 p.30 ; § 3.1.2 p.82 ; § 3.2.6 p.112	-
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	§ 3.1.4 p. 83 ; § 3.2.5.11 p.104	-
8.2	Sources et montants des flux de trésorerie	§ 3.1.5 p.84 ; § 1.5.1.7 p.33 ; § 3.2.5.10 p.104	-

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980		Paragraphes et pages du Document d'Enregistrement Universel 2020	Paragraphes et pages de l'Amendement
8.3	Conditions d'emprunt et structure financière	§ 1.5.1.7 p.33 ; § 3.2.5.12 p.105	-
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
8.5	Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	§ 3.2.5.12 p.105	-
9.	Cadre réglementaire	§ 1.6 p.39	-
10.	Information sur les tendances		
10.1	Principales tendances	§ 1.1 p.6 ; § 1.9.6 p.63	-
10.2	Événements susceptibles d'influencer sur les tendances	§ 1.2.1 p.6 ; § 3.2.5 p. 96 ; § 1.5.1 p. 30	-
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12.	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	§ 4.2.1 p.191 ; § 4.2.4 p.228	-
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	§ 4.2.2.2.6.2 p.222 ; § 5.3.3.2.5 p.253	-
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	§ 4.2.4.1 p. 228 ; § 4.2.4.2 p. 229 ; § 1.7.7 p. 61 ; § 5.3.2 p. 251	-
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	§ 3.2.5.13 p.110 ; § 3.5.3.4.2 p.146	-
14.	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	§ 4.2.2.1 p.195	-
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	§ 1.9.7 p.65 ; § 3.5.6.3 p.159	-
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	§ 4.2.3.1 p. 226	-
14.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	§ 4.2 p.190	-

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980		Paragraphes et pages du Document d'Enregistrement Universel 2020	Paragraphes et pages de l'Amendement
14.5	Evolutions susceptibles d'affecter la gouvernance d'entreprise	§ 4.2.2.1 p. 195	-
15.	Salariés		
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	§ 3.2.7.1 p. 117 ; § 3.5.6.1 p. 159	-
15.2	Participations et stock-options	§ 1.7.6 p. 61	-
15.3	Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A	N/A
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	§ 1.7.2 p. 58	-
16.2	Existence de droits de vote différents	§ 1.7.2 p. 58	-
16.3	Contrôle de l'émetteur	§ 1.7.2 p. 58	-
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17.	Opérations avec des apparentés	§ 1.9.7 p. 65 ; § 3.2.7.4 p. 123	-
18.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	§ 1.5.2.6 p. 38 ; § 5.4.3 p. 254	-
18.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A	N/A
18.4	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	§ 2.3 p. 7 à 8 et §3 p. 10
18.5	Politique de distribution de dividendes	§ 1.8.2 p. 63 ; § 1.5.2.5 p.37	-
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 5.3.3.2.4 p. 253 ; § 5.3.3.2.6 p. 253	-
18.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	N/A
19.	Informations complémentaires		
19.1	Capital social	§ 5.1.2 p. 245	-
19.2	Actes constitutifs et statuts	§ 5.1.1 p. 244 ; § 5.1.2 p. 245	-

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980		Paragraphes et pages du Document d'Enregistrement Universel 2020	Paragraphes et pages de l'Amendement
20.	Contrats importants	§ 1.2.2.3 à § 1.2.2.5 p. 15 ; § 1.2.3.3 p. 18 ; § 5.1.3.2 p. 247	-
21.	Documents accessibles au public	§ 5.5 p. 255	§2.1 à §2.4 p. 4 à 9